

DIRECTIVES DE SOUMISSION DE DEMANDES DE RÈGLEMENT DE L'INDUSTRIELLE ALLIANCE

Les prestations pour les soins médicaux couvrent les frais suivants (peut varier selon votre régime) :

- Médicaments
- Services paramédicaux
- Chambres d'hôpital
- Soins de la vue
- Appareils médicaux
- Frais de transport en ambulance
- Assurance voyage

Pour des renseignements spécifiques, consultez votre livret d'assurance collective.

INFORMATION GÉNÉRALE

Formulaires de l'Industrielle Alliance	<ul style="list-style-type: none">• D'autres formulaires de demandes de règlement, y compris les formulaires CGS, des questionnaires et des renseignements supplémentaires sont disponibles sur notre site Internet, au www.inalco.com
Coordination des prestations	<ul style="list-style-type: none">• Cette démarche permet d'établir l'ordre dans lequel deux ou plusieurs sociétés d'assurance verseront des prestations pour la même demande de règlement (maximum de 100 %).• Pour des instructions détaillées et des exemples de cas de coordination des prestations, consultez le guide <i>Coordination des prestations</i> qui se trouve sur notre site Internet.
Demandes de règlement liées à un accident de travail ou de véhicule motorisé	<ul style="list-style-type: none">• Si votre demande de règlement est liée à un accident de travail, veuillez soumettre la demande initiale à votre commission provinciale des accidents du travail, s'il y a lieu.• Si votre demande de règlement est liée à un accident de véhicule motorisé, veuillez soumettre la demande initiale à votre assurance automobile, s'il y a lieu.
Frais engagés à l'extérieur du Canada	<ul style="list-style-type: none">• Les frais engagés à l'extérieur du Canada sont pris en charge par CanAssistance. Pour toute requête ou question, veuillez communiquer avec CanAssistance au 1 800 203-9024. Les formulaires de demandes de règlement d'assurance voyage de CanAssistance, spécifiques à votre province de résidence, sont accessibles sur le site Internet de l'Industrielle Alliance.

EXIGENCES QUANT AUX DEMANDES DE RÈGLEMENT

Les factures originales détaillées doivent comprendre les renseignements suivants :	<ul style="list-style-type: none">• Nom complet du demandeur• Date, coût et type de traitement• Nom et titres de compétences du fournisseur
Services paramédicaux (ex. : massothérapie, physiothérapie, chiropractie, etc.)	<ul style="list-style-type: none">• Facture originale détaillée, comprenant une recommandation médicale, si requise par votre police collective
Orthèses podiatriques	<ul style="list-style-type: none">• Facture originale détaillée• Technique de moulage• Titres de compétences du fournisseur ayant procédé au moulage (podologue, chiropraticien, orthésiste, podo-orthésiste, physiothérapeute ou podiatre)
Chaussures orthopédiques	<ul style="list-style-type: none">• Facture originale détaillée• Recommandation médicale d'un médecin spécialiste, podiatre, podologue, physiothérapeute ou chiropraticien
Lits d'hôpital et fauteuils roulants	<ul style="list-style-type: none">• Facture originale détaillée, comprenant la répartition des frais• Recommandation médicale, comprenant le diagnostic et les symptômes• Durée requise escomptée• Date d'achat des appareils précédents, s'il y a lieu
Appareils orthopédiques (ex. : attelle de genou, corset lombaire)	<ul style="list-style-type: none">• Facture originale détaillée, spécifiant le type d'appareil• Recommandation médicale, comprenant le diagnostic et les symptômes• Durée requise escomptée
Services d'infirmiers ou d'infirmières	<ul style="list-style-type: none">• Les prestations pour services d'infirmiers ou d'infirmières doivent être préapprouvées par l'Industrielle Alliance. Veuillez télécharger et remplir le questionnaire approprié, puis soumettez-le à l'Industrielle Alliance. Vous trouverez le questionnaire en question sur notre site Internet.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec notre Service à la clientèle au 1 877 422-6487.

www.inalco.com